



## GRAND PRIX REGIONAL DE L'INGENIERIE 2014

### RÈGLEMENT DU CONCOURS

#### *Objet*

Le **CINOV Midi-Pyrénées**, l'**Association de l'Ingénierie Midi-Pyrénées**, et leurs **partenaires institutionnels**, attribueront le Grand Prix Régional de l'Ingénierie 2014, dans les conditions suivantes :

**Il sera attribué, conjointement par les quatre partenaires, un prix de l'innovation 2014, sans référence à une catégorie, dans les conditions ci-dessous.**

#### *Candidatures*

Peut faire acte de candidature, toute personne physique ou morale ou équipe dont l'activité professionnelle principale concerne **la conception et l'ingénierie d'ouvrages, équipements, produits ou process**. Celle-ci s'exerce en France, le projet pouvant se situer au niveau **national ou international**. Cette activité s'exerce au sein d'une ingénierie publique ou privée, indépendante ou intégrée à une activité de construction ou dans un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche, qu'il s'agisse d'une PME ou d'une grande entreprise.

La justification de la candidature sera illustrée par la description précise du rôle personnel tenu (ou celui de l'équipe) et des responsabilités prises, au cours des cinq dernières années, dans la conception et la mise au point d'un projet précis, en cours de réalisation ou achevé. Le jury devra pouvoir apprécier, en particulier par cette description, la valeur de la candidature au regard des trois critères suivants sans ordre d'importance :

- l'apport spécifique de la fonction ingénierie à la valeur ajoutée du projet,
- l'inventivité, la technologie ou l'innovation déployée,
- la contribution à une démarche intégrant les trois composantes du développement durable : **environnementale, sociale et économique**.

Les domaines concernés sont les suivants : les infrastructures (transports, énergie, réseaux), les équipements publics, le bâtiment, les constructions industrielles, les systèmes complexes, les produits et process industriels. Le projet support de la candidature pourra concerner aussi bien le patrimoine existant qu'une opération nouvelle.

## ***Le dossier à constituer***

1. Le dossier de candidature comportera deux parties distinctes :
  - la **candidature** proprement dite, qui contiendra le nom et les coordonnées du candidat ou des membres de l'équipe, la description de sa/ (leurs) candidature(s) et sa justification au regard des critères ci-dessus. Sa longueur sera strictement limitée à deux pages de format A4, y compris au minimum une illustration relative à l'opération considérée ou au travail d'ingénierie effectué.
  - **l'annexe**, avec un *curriculum vitae* et les documents que la/les personne(s) candidate(s) jugera/ont utiles pour compléter la première partie. Cette annexe ne devra pas dépasser l'équivalent de 15 pages au format A4, y compris illustrations.
2. Lors de la manifestation pour la remise des prix qui aura lieu le 20 février 2014 à 16H30, une exposition de toutes les candidatures sous forme de posters scientifiques est proposée. Elle permettra de valoriser les projets devant plus de 500 visiteurs (pouvoirs publics, élus, sociétés d'ingénierie, maîtres d'ouvrage, clients industriels, jeunes diplômés). Le cahier des charges à remplir pour participer à cette exposition sera diffusé.

## ***L'envoi du dossier de candidature***

Le dossier de candidature devra parvenir au plus tard **le 30 novembre 2013**.

- soit par courriel à l'adresse suivante : [contact@aimp.net](mailto:contact@aimp.net)
- soit sous la forme d'un CD envoyé à : Sylvie CLERGUE - *Assistante administrative aimp*  
- Immeuble Le Belvédère - 11 bd des Récollets - 31078 Toulouse cedex

## ***La sélection***

Le jury sera composé de représentants de donneurs d'ordres, de professionnels, d'enseignants, de collectivités territoriales et de l'aimp.

Le jury effectuera une présélection **le 13 décembre 2013** parmi les candidatures reçues, sur la base des trois critères d'appréciation. Les candidats ou les représentants de l'équipe retenue seront invités à présenter leur dossier devant les membres du grand jury lors de sa **délibération le 18 janvier 2014**.

## ***Mode de désignation des lauréats***

Chaque dossier est apprécié par chaque membre du jury sur la base d'une grille d'analyse reprenant les trois critères mentionnés ci-dessus.

Le jury ne pourra pas compter de représentants de sociétés dont sont issus les candidats présélectionnés.

## ***Communication***

Les lauréats s'engagent à prêter leur concours pour la réalisation du support audiovisuel du projet qu'ils proposent.

Les équipes lauréates s'engagent à mentionner le Grand Prix Régional de l'Ingénierie dans tout support de communication des projets proposés.

Les résultats du concours seront rendus publics à l'occasion des Rencontres Régionales de l'ingénierie 2014, qui se tiendront les 19 et 20 février 2014 à **Diagora Labège** (150 Rue Pierre Gilles de Gennes - 31 319 Labège Cedex). La remise du prix aura lieu le 20 février 2014 à partir de 16h30.

## ***Renseignements***

- Au secrétariat de l'aimp : Sylvie CLERGUE - *Assistante Administrative aimp* - (05 61 32 88 45).